





| Nom du produit : | PPE | | | |
|---|---|--|---|---|
| Idemitsu Polyvinyl Ether Lubricant (4319-14) |  |  |  |  |

Date de révision : 2017-11-02

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Idemitsu Polyvinyl Ether Lubricant

Autres moyens d'identification

Code du produit : 4319-14

Synonymes : Non disponible

1.2 Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées : Aucun renseignement disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fourni par : Nu-Calgon Wholesaler, Inc.
2611 Schuetz Road, St. Louis, MO 63043

Fabriqué par : IDEMITSU KOSAN CO., LTD
3-1-1 MARUNOUCHI CHIYODA-KU
TOKYO JAPAN
TÉLÉPHONE: +81-3-3213-3143

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24: Aux É.-U. et au Canada : 1 800-424-9300
Hors des É.-U. et du Canada : + 1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Ce matériau est considéré comme dangereux en vertu de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA datant de 2012 (29 CFR 1910.1200) et le SIMDUT 2015

| | |
|---|--------------|
| Toxicité aiguë - orale | Non classé |
| Toxicité aiguë - cutanée | Non classé |
| Toxicité aiguë - inhalation (gaz) | Non classé |
| Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs) | Non classé |
| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards) | Non classé |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non classé |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Non classé |
| Sensibilisation des voies respiratoires | Non classé |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1A |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | Non classé |
| Cancérogénicité | Non classé |
| Toxicité pour la reproduction | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Non classé |
| Toxicité par aspiration | Non classé |
| Dangers physiques | Non classé |
| Dangers physiques | Aucun |

2.2. Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

Avertissement

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion

Conseils de prudence - Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P280 - Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs un aérosols
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette)
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Peau

P302 + 352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée :
consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination
des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

2.3 Autres informations

Autres dangers

- Peut être nocif par contact cutané
- Toxique pour les organismes aquatiques
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | SGH Classification | Notes |
|---|-----------|------------|---|-------|
| Tricresylphosphate | 1330-78-5 | 1-5 | Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Reproductive 2 (H361) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) | |
| Oxirane, [[[(2-ethylhexyl)oxy]methyl]- | 2461-15-6 | <1 | Skin Sens. 1 (H317) | |

4. PREMIERS SOINS

4.1 Premiers soins

Conseils généraux

Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Faire une copie de la fiche signalétique et l'apporter lors d'un traitement médical.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation. Appeler immédiatement un médecin.

| | |
|--|--|
| Inhalation | Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Si des difficultés respiratoires se développent, transporter la victime loin de la source d'exposition et à l'air frais dans une position confortable pour respirer. Si la personne est inconsciente, la placer dans une position de rétablissement et demander une consultation médicale. Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin. |
| Ingestion | Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Si la personne atteinte vomit naturellement, elle doit être penchée vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. |

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

4.3 Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité NFPA: Classer IIIB le Liquide Combustible

5.1 Agents extincteurs appropriés:

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat

Moyens d'extinction inappropriés:

Aucun renseignement disponible.

5.2 Risques spécifiques de la substance chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux:

Pendant un feu, la fumée peut contenir la matière originale en plus des produits de combustion de composition variable qui peut être toxique et / ou agaçante. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limités
Oxydes de carbone
oxydes de phosphore
Oxydes de soufre

5.3 Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux

souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Grandes Flaques : Digue loin en avant de flaque liquide pour le rétablissement et la disposition postérieurs. Empêchez l'entrée dans des voies d'eau, des égouts, des sous-sols ou des secteurs confinés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Gestion De Flaque

FLAQUES De Terre Éliminez les sources d'allumage. Empêchez l'exercice additionnel le matériel, si possible pour faire ainsi sans risque. Pour de petites flaques mettez en application les procédures de nettoyage ; pour de grandes flaques met en application le public de procédures et, si dans le secteur public, de subsistance de nettoyage loin et les autorités de conseil. En outre, si ce produit sujet à CERCLA rapportant (voir l'information de normalisation de la section 15) pour informer le centre national de réponse.

FLAQUES DE L'EAU Empêchez les égouts entrants liquides, les cours d'eau, ou les bas secteurs. Contenez le liquide renversé avec le sable ou la terre. Récupérez par le pompage ou avec l'ouate appropriée. Si le liquide est trop visqueux pour le pompage, éraflez vers le haut. Consultez un expert en disposition ou matériel récupéré et assurez la conformité aux règlements locaux de disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manutention Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Précautions pour la manipulation sans danger Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Utiliser le produit seulement dans un système fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Mesures techniques/Précautions S'assurer une ventilation adéquate. Pour éviter l'inflammation des vapeurs organiques par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la masse.

Autres renseignements sur les conditions de stockage Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Matériaux et / ou des revêtements incompatibles

Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Ce produit ne contient aucune matière dangereuse pour laquelle les organismes de réglementation de la région ont établi des limites d'exposition en milieu de travail

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Pour mettre en place les contrôles techniques et choisir l'équipement de protection approprié, tenir compte des risques potentiels associés à ce produit (voir l'article 2), des limites d'exposition, des précautions à prendre et des autres substances présentes sur le lieu de travail. Si les pratiques de travail ou les contrôles techniques ne parviennent pas à empêcher l'exposition à des concentrations toxiques de ce produit, il est recommandé d'utiliser l'équipement de protection indiqué ci-dessous. L'utilisateur doit lire attentivement toutes les instructions et restrictions fournies avec l'équipement, car la protection est habituellement temporaire ou assurée uniquement dans certaines conditions.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Des lunettes de sécurité pourvues d'écrans latéraux sont recommandées comme protection minimale dans les environnements industriels. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de protection étanches ou un masque protecteur.

Protection de la peau Porter des gants/des vêtements de protection. Vêtement à manches longues. Pour éviter tout contact avec la peau, porter des vêtements protecteurs et des gants appropriés en fonction de la tâche à exécuter. **Type de Gant** : Néoprène, Nitriles

Protection respiratoire Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------------|
| Aspect | Incolore |
| État physique | Liquide |
| Odeur | Caractéristique |
| Seuil de perception de l'odeur | Aucun renseignement disponible |
| pH | Non applicable |
| Point de fusion / intervalle de fusion | Non applicable |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | Aucun renseignement disponible |
| Point d'éclair | > 170 °C / 338 °F COC ASTM D92 |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | Aucun renseignement disponible |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Limites d'explosivité | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur (Air) | Aucun renseignement disponible |
| Densité | 0.92 g/cm ³ @ 15°C |
| Solubilité | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de répartition (n-octanol/eau) | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité | @ 40C = 32.4 cSt; @ 100C = 5.12 cSt |

[Autres informations](#)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

[10.1 Réactivité](#)

Réactivité Ce produit est chimiquement stable

[10.2 Stabilité chimique](#)

Stabilité chimique Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

[10.3 Possibilité de réactions dangereuses](#)

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

[10.4 Conditions à éviter](#)

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

[10.5 Matières incompatibles](#)

Matières incompatibles Chaleur, flammes et étincelles.

[10.6 Produits de décomposition dangereux](#)

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

[11.1 Informations sur les voies d'exposition probables](#)

| | |
|-----------------------|---|
| Inhalation | Peut causer une irritation des voies respiratoires. |
| Contact avec les yeux | Peut causer une légère irritation. |
| Contact avec la peau | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Ingestion | Peut être nocif en cas d'ingestion. |

| Nom chimique | DL50 orale | DL50 cutanée | CL50 par inhalation |
|---|---|--------------------------|------------------------|
| Tricresylphosphate 1330-78-5 | = 3 g/kg (Rat) > 20000 mg/kg (Rat) | > 10000 mg/kg (Rabbit) | > 5.2 mg/L (Rat) 4 h |
| Oxirane, [[[(2-ethylhexyl)oxy]methyl]- | = 7800 mg/kg (Rat) | 2000 mg/kg | |

2461-15-6

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

11.3 Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets mutagènes Non classé.

11.4 Carcinogenicity

Cancérogénicité Aucun composant de ce produit présent à une concentration plus grande que ou égale à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène connu ou possible par le NTP, IARC, OSHA ou ACGIH

Légende:

NTP (programme national de toxicologie) ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

Effets sur la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion.

Effets sur le développement Non classé.

STOT - exposition unique Non classé.

STOT - exposition répétée Non classé

Danger par aspiration Non classé.

11.5 Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

Informations sur le produit (Estimé)

ETAmél (orale) > 2,000 mg/kg
ETAmél (cutané) > 2,000 mg/kg
ETAmél > 10 mg/l
(inhalation-poussière/brouillard)
ETAmél (inhalation-vapeur) > 5,000 mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets écotoxicologiques

Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Les plantes et les animaux peuvent subir des effets nocifs et même mortels s'ils sont couverts de produits pétroliers. En général, les huiles de graissage (minérales) à base de pétrole flottent sur l'eau. Dans les cours d'eau à débit lent ou les eaux stagnantes, une nappe d'huile peut couvrir une vaste surface. Ainsi, cette nappe d'huile pourrait limiter, ou même éliminer le transfert d'oxygène atmosphérique non perturbé dans l'eau. Au fil du temps, si cette nappe n'est pas éliminée, le manque d'oxygène dans

les cours d'eau pourrait suffire à tuer des poissons ou créer un environnement anaérobique.

12.2 Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

12.3 Bioacumulación / Acumulación Aucun renseignement disponible

12.4. Mobilité dans le sol Aucun renseignement disponible

Évaluation des substances PBT et vPvB Aucun renseignement disponible

12.5 Autres effets néfastes: Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

La classification des flux de déchets caractéristique et réglementaires dangers peut changer avec l'utilisation du produit. Par conséquent, il est de la responsabilité de l'utilisateur afin de déterminer les méthodes de stockage, de transport, de traitement ou d'élimination adéquates pour matériaux usé et les résidus au moment de la disposition.

Méthodes d'élimination Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.

Emballage contaminé Éliminer conformément à la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT - Non VRAC Non réglementé

DOT - Vrac Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG/IMO Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

| | |
|---------------|---|
| TSCA | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |
| DSL | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |
| NDSL | Non inscrit(e) |
| ELINCS | Non inscrit(e) |

| | |
|--------------|---|
| ENCS | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |
| Chine | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |
| KECL | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |
| PICCS | N'est pas conforme à (aux) |
| AICS | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |
| NZIoC | N'est pas conforme à (aux) |
| REACH | Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire |

Les É.-U

Règlements fédéraux

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Classification de risque SARA 311/312

| | |
|--|--|
| Danger aigu pour la santé | Sensibilisant cutané Toxicité pour la reproduction |
| Danger chronique pour la santé | Sensibilisant cutané Toxicité pour la reproduction |
| Risque d'incendie | Non |
| Danger de libération soudaine de pression | Non |
| Danger de réaction | Non |

CERCLA/SARA 302 & 304

Sections 302 et 304 du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA Title III). Ce produit ne contient des substances chimiques soumises aux obligations de déclaration du Title 40 du Code of Federal Regulations, Part 355.

L'Air Pur Acte, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (HAPS) (voir 40 CFR 61)

Ce produit ne contient aucun HAP

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Réglementation des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Droit à l'information des États

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | New Jersey |
|--------------------|-----------|------------|------------|
| Tricresylphosphate | 1330-78-5 | 1-5 | X |

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey :

Conformément à la loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Right-to-Know Act) L. 1983 Chapitre 315 N.J.S.A. 34:5A-1 et suiv., le produit doit être marqué et identifié comme suit

: HUILE DE PÉTROLE (huile lubrifiante)

Canada

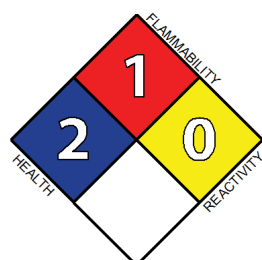
Ce matériau a été classé en accord avec le règlement du SIMDUT 2015

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | NPRI |
|----------------------------|----------|------------|--------|
| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol | 128-37-0 | <1 | Listed |

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

16. AUTRES INFORMATIONS



NFPA

Santé: 2

Inflammabilité : 1

Instabilité: 0

Préparée par

Lakyn Neumeyer

Date de révision :

2017-11-02

Sommaire de la révision

Changement de données de toxicité aiguë

Avis de non-responsabilité:

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts à notre connaissance, au moment de leur publication. Ces renseignements sont fournis uniquement à titre informatif pour vous permettre de manipuler le produit et de l'utiliser, de le transformer, de l'entreposer, de le transporter, de le mettre au rebut ou à l'air libre en toute sécurité, par conséquent, ils ne doivent pas en aucun cas être interprétés comme une garantie ou une norme de qualité. Ces renseignements s'appliquent uniquement au produit spécifié dans le présent document et peuvent ne pas être valables si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou tout processus, sauf s'il y a une mention à cet effet dans le texte.

Fin de la fiche signalétique